



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 15 décembre 2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
 61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
 DÉPARTEMENT
 DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	48

CONVOCAATION

Datée	du 09/12/22
Affichée	le 09/12/22

OBJET

**Election de deux membres élus
 au Centre Intercommunal
 d'Action Sociale**

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOOU, Eric ZO, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
 Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
 Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
 Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
 Virginie VIOLET a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

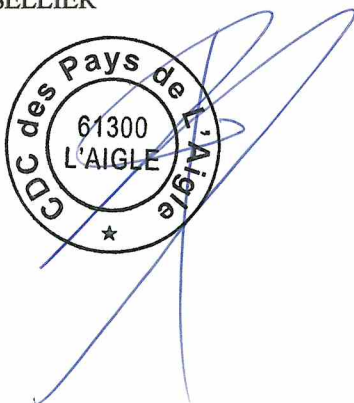
Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ

Absents excusés : Pascal SUARD
 Nadège TROUILLET
 Sylvie CHAUVEL-TREPIER

Absents : Marie-Odile TAVERNIER
 Maïté GRANDCLÈRE
 Charlène RENARD
 François HUREL

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
 Publié en ligne le 23/12/22
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20221215-2022-12-15-201-DE
 Date de télétransmission : 23/12/2022
 Date de réception préfecture : 23/12/2022

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil qu'il y a deux sièges vacants au Conseil d'Administration du CIAS faisant suite au décès de Monsieur Michel MAROT et à la démission de son mandat de conseillère municipale de Madame Isabelle DUVAL de LAGUIERCE. Il convient de pourvoir à la vacance des deux sièges.

En effet, l'article R123-29 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que pour les Centres Intercommunaux d'Action Sociale, en cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège.

Pour mémoire, le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS a été fixé par délibération du 03 février 2022 à 11 membres élus et 11 membres nommés.

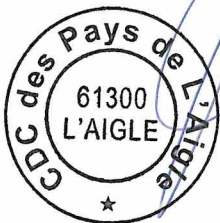
L'élection ne porte que sur les deux sièges à pourvoir, les administrateurs élus conservant leur siège. Celle-ci a lieu à bulletins secrets, au scrutin majoritaire à deux tours. En cas d'égalité entre deux candidats à l'issue des deux tours, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Après avoir désigné Mme PRIEUR, M. PITOU, M. BEAUFILS assesseurs, il a été procédé à l'élection.

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R123-29,
- Vu la délibération n° 2020-07-23-077 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 fixant à 12 le nombre de membres élus et à 12 le nombre de membres nommés du Conseil d'Administration du CIAS et décidant d'un scrutin uninominal,
- Vu la délibération n° 2020-09-17-118 du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2020 portant élection des membres élus du Conseil d'Administration du CIAS,
- Vu la délibération n° 2022-02-03-009 du conseil communautaire en date du 03 février 2022 modifiant le nombre de membres au Conseil d'Administration du CIAS soit 11 membres élus et 11 membres nommés
- Considérant la vacance de deux sièges de membres élus au Conseil d'Administration du CIAS suite au décès de Monsieur Michel MAROT et à la démission de Madame Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
Publié en ligne le 23/12/22
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Après un appel à candidatures, le Conseil Communautaire procède à l'élection, à bulletin secret, des membres élus au Conseil d'Administration du CIAS.

Résultats du VOTE :

Votants :	48
Blancs ou nuls :	06
Suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	22

Ont obtenu :

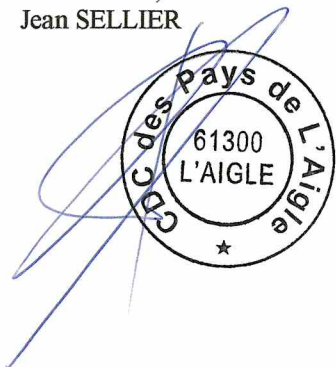
Isabelle CLOUCHÉ	41
François CARBONELL	27
Paule KYLMKO	01

Acte reçu en Préfecture le 23/12/22
 Publié en ligne le 23/12/22
 Certifié exécutoire

Le Conseil **PROCLAME** les conseillers communautaires suivants élus membres du Conseil d'Administration du CIAS :

Isabelle CLOUCHÉ
François CARBONELL

Le Président,
 Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.